

COMMUNIQUÉ DE PRESSE :
**L’AFCRT publie un livre blanc des Cellules de Diffusion
Technologiques (CDT)**

Il y a 10 ans naissait le label **CDT** qui est l’acronyme de **Cellule de Diffusion Technologique**. Ce label, délivré par le Ministère de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l’Innovation (MESRI) est attribué et renouvelé tous les 3 ans par une commission annuelle de labellisation, qui accorde le label ou son renouvellement à trois types de structures que sont les CRT, **CDT** et PFT.

En 2017, il y a au total 18 CDT labellisées sur le territoire français par le MESRI.

C’est une belle reconnaissance pour un métier dont la finalité est de contribuer, aux côtés des Centres de Ressources Technologiques (CRT autre label du MESRI), à répondre aux enjeux majeurs de notre société que sont la réindustrialisation de nos territoires, la création d’emplois durables et l’innovation par la recherche et le développement, ainsi que les transferts de technologie, sources de progrès et d’innovation.

Ce dispositif de **CDT** sert aujourd’hui de référence et de modèle pour implanter des **Cellules d’Information Technologique** en Afrique de l’Ouest et en AFrique centrale, puisqu’une est à présent opérationnelle à BAMAKO au Mali et une seconde va se créer en 2018 au Sénégal, ainsi qu’au Burkina Faso, Tchad, Madagascar N’est-ce pas ici un beau *satisfecit* que de voir nos **CDT** se répliquer dans le monde !...

Les **CDT**, si elles ont fait l'objet d'un label officiel en 2007, ne sont pas nées à cette date, mais bien avant, dans les années 1980 à 1990. La plupart d'entre elles ont une spécialisation (par exemple agroalimentaire avec 6 cellules) et il en reste finalement peu qui ont une vocation généraliste, puisqu'aujourd'hui ce sont les Agences Régionales de l'Innovation (les ARI), anciennes structures **CDT**, qui assurent à présent ce rôle.

L'AFCRT a constitué un groupe de travail avec 4 directeurs de **CDT**, représentatifs de l'ensemble des **CDT** : Cyril BERTRAND (CDT CRITT AGROALIMENTAIRE - PACA), Frédérique MARTIN (CDT CERTIA INTERFACE - Villeneuve d'Ascq), Bernard MILLILERI (CDT NOVACHIM – Marseille), Sandrine WULLENS (CDT CLARTE - Laval) et le délégué général de l'AFCRT, tête de réseau des CRT/CDT. Le groupe a co-écrit ce livre blanc des CDT qui constitue d'ailleurs une suite logique à celui que l'AFCRT a édité en 2013 : Le livre Blanc des CRT. Ce dernier permet de mettre en œuvre les actions décidées par les administrateurs de l'AFCRT qui s'appuient sur les axes stratégiques et les propositions d'avenir développées dans ce premier ouvrage.

Quatre années plus tard, tenant compte de l'évolution du métier et des compétences, ainsi que de l'évolution du dispositif national de transfert de technologie et d'innovation, il nous paraît crucial de renouveler cet acte « militant » au profit de nos **CDT** pour les ancrer durablement et efficacement dans ce paysage, garantir et soutenir l'énorme travail de fourmis que mènent les **CDT** dans le monde du transfert de technologie et de l'innovation.

Ce livre blanc s'articule autour de 4 propositions stratégiques d'avenir accompagnées de propositions d'actions autour du lien de

proximité, de l'appui au développement territorial technologique national, du niveau de compétences et du rôle de formateur.

Ce livre blanc a été remis officiellement au MESRI le 12 octobre 2017 lors de la 7ème Journée Inter-Régionale de l'AFCRT qui s'est tenue le à STRASBOURG. L'AFCRT a également adressé un courrier d'information à chaque Président de Région avec deux exemplaires des livres blancs des CRT et CDT.

Pour plus d'information sur le contenu de ce livre blanc, il est téléchargeable en libre accès par le lien du téléchargement : <http://afcrt.com/livre-blanc-cdt/>

Le délégué Général de l'AFCRT :

Philippe CANIAUX

contact@afcrt.com

